



CITE UNIVERSITAIRE DE GENEVE

Règlement de la salle de musique

- La salle peut être utilisée tous les jours, du lundi au dimanche, de 8h00 à 22h00
- L'utilisation de la salle est limitée à une heure
- La réservation doit être faite à la réception et inscrite dans le livre ad hoc
- La réservation ne peut être faite plus d'une semaine à l'avance
- Le badge est à retirer à la réception et doit y être déposé à la fin de l'heure
- La réservation sera annulée en cas de retard de plus de 10 minutes
- La salle ne peut pas être utilisée pour donner des cours

La Direction

Rules of usage of the music room

- The room may be used every day from Monday to Sunday from 8am to 10pm
- The use of the room is limited to 1 hour
- The reservation of the room is done at the reception and noted in the relevant diary
- Reservations cannot be made more than a week in advance
- The electronic pass must be taken at the reception and given back after the hour of use
- The reservation will be cancelled 10 minutes after the booked time
- The room must not be used for teaching

The Management

22.10.2015